



**Fédération de l'UPA  
de Saint-Jean-Valleyfield**

6, rue du Moulin  
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

**L'Union des  
producteurs  
agricoles**

Mémoire déposé à la



**Commission sur l'avenir de l'agriculture  
et de l'agroalimentaire québécois**

*« Au lieu de planifier l'imprévisible, rêvons ensemble du futur »*

# Table des matières

<b>INTRODUCTION :</b> .....	<b>2</b>
<b>LE TERRITOIRE DE SAINT-JEAN-VALLEYFIELD EN BREF</b> .....	<b>3</b>
<b>THÈME 1</b>	
<b>PRODUCTION AGRICOLE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>THÈME 2</b>	
<b>ACTIVITÉS AGRICOLES ET SOCIÉTÉ</b> .....	<b>7</b>
<b>THÈME 3</b>	
<b>REVENUS ET FONCTIONS DE L'AGRICULTURE</b> .....	<b>16</b>
<b>THÈME 4</b>	
<b>VALORISATION ET ÉDUCATION</b> .....	<b>22</b>
<b>CONCLUSION :</b> .....	<b>27</b>

## Introduction :

« Au lieu de planifier l'imprévisible, rêvons ensemble du futur ! »

Ce mémoire de la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield est la résultante de réflexions menées auprès de plus de 100 personnes (producteurs agricoles, intervenants du secteur et représentants de la population) lors de journées de consultation tenues les 9 et 17 février 2007.

Le thème de notre mémoire : « Au lieu de planifier l'imprévisible, rêvons ensemble du futur ! » traduit fidèlement l'essentiel du message qui souhaite dégager une vision structurante pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Plusieurs propositions d'actions et mesures d'intervention émergent de ce mémoire. Elles sont regroupées autour de 4 grandes visions (thèmes) :

- Production agricole et sécurité alimentaire
- Activités agricoles et société
- Revenus et fonctions de l'agriculture
- Valorisation et éducation

La pérennité de l'agriculture et de sa profession réclame maintenant la contribution de l'État et d'autres partenaires de ce secteur d'activités, avec qui le monde agricole veut partager ses constats, ses visions et ses propositions. Les producteurs agricoles de la région de Saint-Jean-Valleyfield souhaitent que cet exercice de consultations publiques se traduise par l'engagement de l'État québécois de voir à ce que le monde agricole et la société québécoise se concertent pour un développement harmonieux de l'agriculture.

C'est pour cette raison que la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield a participé avec enthousiasme à la rédaction du mémoire proposant ses visions d'avenir qui espérons-le, avec celles de ses acolytes, permettront de faire mieux.

# Le territoire de Saint-Jean-Valleyfield en bref

**L**a Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield est un organisme syndical constitué en vertu de la loi sur les syndicats professionnels et affilié à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Notre mandat consiste à représenter les intérêts sociaux et économiques de près de 4200 producteurs agricoles répartis sur un territoire englobant l'ensemble de la Montérégie-Ouest de même que quelques municipalités du secteur Montérégie-Est, soit celles situées à l'ouest de la rivière Richelieu et au sud de l'île de Montréal jusqu'aux confins du territoire québécois par ses frontières avec l'Ontario et les États-Unis.

Notre structure se compose de 13 syndicats de base représentant chacun une portion du territoire. Ces syndicats se préoccupent de toutes les questions importantes relativement à la gestion de leur territoire respectif en lien avec l'environnement, l'aménagement du territoire, la zone agricole et l'ensemble des grands thèmes du monde agricole moderne.

Des syndicats spécialisés au nombre de 15, ayant un rôle important à jouer en ce qui a trait à la mise en marché des produits agricoles ainsi que le développement de leur secteur de production respectif, complètent la structure organisationnelle de notre fédération.

Cette immense plaine, à laquelle les collines de Rigaud, Saint-Bruno et Covey donnent un peu de relief, a d'abord été façonnée par les glaciers et l'action de la mer de Champlain qui recouvrait la région il y a 10 000 ans. Avec le déplacement progressif des glaciers vers le nord, le continent libéré de ce poids s'est relevé, entraînant du coup le retrait de la mer qui a laissé ses dépôts glaciaires sur place. Outre l'argile qui domine, on y retrouve des terrasses de sable et de gravier, ainsi que des tourbières à l'origine des « terres noires » si caractéristiques de la région.

Saint-Jean-Valleyfield s'avère la région la plus chaude du Québec, en plus de profiter d'un haut taux d'humidité particulièrement propice à la croissance de la végétation.

## Production agricole et sécurité alimentaire

**P**lus que jamais les agriculteurs de notre région sont sensibles aux besoins exprimés par les consommateurs de leurs produits. Le lien entre producteurs agricoles et consommateurs doit être plus qu'une simple relation d'affaires avec des clients. La proximité de ce grand marché, qu'est la grande région de Montréal, amène une dynamique particulière au chapitre de la mise en marché des produits régionaux. Même dans un vaste marché, l'agriculture doit personnaliser ses approches avec les consommateurs.

Les consommateurs sont de plus en plus soucieux de la provenance de leurs aliments et du chemin parcouru pour qu'ils parviennent sur les tablettes des magasins d'alimentation. De plus, l'accès aux chaînes est difficile pour les produits régionaux. Tout semble encore à faire à ce chapitre. Il est clair que les produits de créneaux et les produits régionaux doivent trouver une place dans les magasins d'alimentation en région.

Les politiques de l'État et des décideurs municipaux doivent favoriser l'établissement de marchés publics. Ces marchés favorisent les rencontres entre les consommateurs, les agriculteurs et artisans d'ici. La qualité des produits que l'on y retrouve et leur diversité, tout au cours de la saison, permettrait de fidéliser une clientèle pour ce type de commerce. Les agriculteurs pourront se démarquer et mettre en vedette les saveurs locales tout en présentant le savoir-faire de la région. L'argent dépensé dans un système alimentaire local reste plus longtemps dans la collectivité et crée de l'emploi pour les gens du milieu.

Le prix payé pour les produits agricoles demeure une préoccupation constante à la fois des agriculteurs et des consommateurs. Les éléments suivants sont à considérer pour procurer un revenu décent aux producteurs agricoles : prix payés pour leurs produits qui tient compte du coût de production, conditions de mise en marché qui garantissent la sécurité financière des agriculteurs et des prix adéquats pour les consommateurs. La gestion de l'offre est certes un des facteurs clés rendant possible cet équilibre.

Un pacte social est à conclure entre l'État, les agriculteurs et les consommateurs afin de garantir aux agriculteurs les conditions nécessaires de productions permettant d'assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire du Québec. Le contrôle de la qualité des produits importés (salubrité, conditions de production, traçabilité, etc.) demeure au centre des préoccupations des agriculteurs d'ici. Alors que nos conditions de production sont connues, sévères sur le plan de la salubrité et de l'environnement, les Québécois n'ont pas de garantie que les produits importés qu'ils consomment sont soumis aux mêmes conditions.

#### Énoncé 1.1

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès pour les consommateurs aux produits locaux et régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes gouvernementaux qui favorisent l'émergence de réseaux de distribution régionaux en partenariat avec les agriculteurs (UPA, fédérations et syndicats affiliés)</li> </ul>

#### Énoncé 1.2

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Que les producteurs puissent accéder à des marchés de créneaux sans difficulté avec le support de l'État et des décideurs régionaux (études de marché, financement, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assouplissement des règles administratives de l'État</li> <li>• Accroissement et utilisation judicieuse des \$ disponibles ( CLD, MAPAQ, SADC etc. ) pour aider les producteurs</li> <li>• Mise en place de programmes d'aide financière ayant la flexibilité requise pour s'arrimer aux réalités régionales</li> </ul>

### Énoncé 1.3

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une agriculture québécoise qui nourrit d'abord les Québécois, sans perturber le commerce international tout en permettant aux producteurs de recevoir un juste prix prenant en compte les coûts de production</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser la mise en place de marchés publics de proximité</li><li>• Pacte social qui lie l'État, les agriculteurs et les consommateurs</li><li>• Maintien, renforcement et promotion du modèle de gestion de l'offre par l'État</li><li>• Que l'État québécois continue de faire équipe avec les agriculteurs pour que la gestion de l'offre soit reconnue à travers le monde comme l'outil privilégié de la souveraineté alimentaire de toutes les nations</li><li>• Plus d'espaces sur les tablettes des magasins d'alimentation pour les produits régionaux</li></ul>

### Énoncé 1.4

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Que les produits importés qui se retrouvent sur les tablettes des chaînes au Québec soient réellement concurrentiels avec les produits d'ici en ce qui a trait aux exigences liées à la production (normes environnementales, salubrité et exigences diverses)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des règles claires de l'État sur la qualité des produits consommés par les Québécois</li><li>• Mise en place de mécanismes efficaces de surveillance des produits importés</li></ul>

## Activités agricoles et société

Dans l'optique du développement durable, retrouver un équilibre entre le développement de l'agriculture, son acceptabilité sociale et le respect de l'environnement au bénéfice des générations futures est une voie privilégiée pour la préservation des ressources eau et sol. À cet égard, les producteurs agricoles de la région de Saint-Jean-Valleyfield comme ceux des autres régions du Québec, posent des gestes concrets au quotidien en matière d'environnement dans le but de poursuivre la voie du développement durable en milieu agricole. Depuis quelques années, les producteurs agricoles se voient imposer des objectifs environnementaux par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, des objectifs qui ne sont pas toujours arrimés à la réalité des conditions de production et à la capacité financière des producteurs agricoles.

La poursuite des actions en agroenvironnement doit s'inscrire dans une perspective de responsabilisation des intervenants et d'adaptation régionale. En effet, les régions du Québec se caractérisent par des différences majeures au niveau agronomique, climatique et environnemental.

Par exemple, la région de Saint-Jean-Valleyfield, qui se situe la plus au sud du Québec, bénéficie de conditions climatiques exceptionnelles. Selon le MAPAQ, cette région faisant partie intégrante des plaines du Saint-Laurent, profite d'une saison de croissance moyenne de 200 jours. La période sans gel se situe environ de la mi-mai au début octobre. Cette période est d'une durée qui varie entre 140 à 160 jours et de 120 à 140 jours à l'est et au sud (environs immédiats de la colline de Covey). Les unités thermiques maïs varient de 2 300 à 2 500 UTM dans les parties les plus élevées du territoire cultivé, à l'est et jusqu'à 3 000 UTM dans les parties ouest et sud. Le potentiel des sols de la région est très élevé soit de catégories 0, 1, 2 et 3 selon l'inventaire des terres du Canada. Une partie non négligeable du territoire bénéficie de sols organiques et possède le titre de « Les jardins du Québec ».

La poursuite des actions doit aussi tenir compte des coûts associés aux attentes sociétales en matière de protection de l'environnement ainsi que des progrès accomplis en agroenvironnement. Cette démarche doit se faire dans le cadre d'une réglementation stable, orientée vers des gains environnementaux et tenant compte de la viabilité des

entreprises et des particularités régionales. Elle doit également être soutenue par un engagement financier des gouvernements.

La recherche et le développement d'un secteur économique est sans contredit indispensable à l'avancement du savoir-faire, à l'innovation et à la compétitivité. La santé de l'industrie agricole et agroalimentaire dépend des poussées technologiques mises de l'avant sur tout ce qui touche ces deux volets.

Par la recherche et le développement, on améliore des souches animales et des souches de variétés végétales; on instaure de bonnes pratiques de conservation des sols; on réduit ou élimine les pertes causées par les insectes nuisibles, les maladies des plantes, les maladies des animaux, la sécheresse et le gel; on découvre des méthodes économiques d'entreposage et de conservation des aliments et on développe de meilleurs moyens d'utiliser les cultures alimentaires et les produits de l'élevage.

Il serait donc bénéfique pour l'ensemble des intervenants du milieu d'approfondir le volet scientifique par la mise en place de fermes laboratoires. Le partenariat ainsi créé entre les producteurs, les centres de recherche et le gouvernement conduirait à de nombreuses innovations pour le secteur agricole et agroalimentaire qui permettrait au Québec de joindre les rangs des joueurs reconnus mondialement sur le plan scientifique.

Depuis plusieurs années, les producteurs agricoles de notre région ont inséré les bonnes pratiques agroenvironnementales dans le système d'exploitation de leur entreprise. Les bonnes pratiques environnementales touchent plusieurs thèmes soit la gestion des fumiers, la gestion de la fertilisation, la conservation des sols et la protection des cours d'eau, la gestion des ennemis des cultures et finalement la gestion et la protection des boisés. Les producteurs ont compris rapidement les nombreux avantages à la mise en place de ces pratiques à la ferme surtout dans un contexte où les changements climatiques sont omniprésents. Les producteurs souhaitent poursuivre en ce sens leurs démarches dans le but de fournir à la population des aliments de qualité en respect avec l'environnement. L'amélioration de la qualité des cours d'eau, la protection des boisés, le maintien du paysage sont des éléments avec lesquels les producteurs peuvent intervenir pour le mieux-être de la population. Pour ce faire, ils ont besoin d'un appui adapté au contexte agricole de la part des diverses instances gouvernementales pour réaliser davantage d'actions positives pour l'environnement, l'agriculture et la société. Ces actions exigent efforts et investissements, qui ne doivent pas incomber aux producteurs seuls, mais également aux gouvernements, municipalités, transformateurs ainsi qu'à l'ensemble des intervenants de la filière agricole et agroalimentaire

La région de la Montérégie-Ouest peut être fière des nombreuses réalisations sur le plan agroenvironnemental :

## **Conservation des sols et de l'eau**

- implantation de 56 km de haies brise-vent
- plantation d'environ 28 000 arbres
- projet pilote par bassin versant afin d'établir des balises de fertilisation en horticulture

## **Programme Prime-Vert**

- réalisations : 118 projets
- aide financière : 418 409 \$
- aménagements : haies brise-vent, structures d'entreposage et aires d'abreuvement
- introduction de nouvelles pratiques culturales
- travaux de stabilisation des berges et d'amélioration du drainage

Il importe de souligner que l'agriculture et la forêt en zone agricole jouent un rôle dans la conservation des paysages ruraux et des milieux naturels. Par ailleurs, plusieurs producteurs assument une véritable responsabilité d'intendance des terres. C'est souvent grâce à eux et aux efforts de protection du territoire agricole que nous devons la conservation des milieux naturels comme les grands boisés, les cours d'eau et les terres humides. Autrement, ces écosystèmes seraient appelés à disparaître au profit du développement industriel et de l'étalement urbain. Également, les producteurs accueillent souvent la faune sur leurs terres malgré la déprédation qui peut en résulter. Pour ces raisons, la cohabitation agriculture-faune et l'intendance à l'échelle de la ferme doivent être encouragées pour que les producteurs continuent à jouer un rôle clé dans les stratégies de conservation de la biodiversité.

Le territoire agricole régional est confronté à des demandes de plus en plus importantes pour des utilisations qui sont sans lien avec l'agriculture. Qu'il s'agisse d'agrandissement de périmètres urbains pour de nouvelles fonctions commerciales, résidentielles ou industrielles en passant par des demandes ponctuelles pour l'implantation de résidences sans lien avec l'agriculture, ces usages interfèrent souvent avec la pratique des activités agricoles.

De plus, le monde municipal s'est vu confier en 1997 la responsabilité de favoriser la cohabitation entre les activités agricoles et non agricoles, et ce, au moyen des outils de planification et d'aménagement du territoire dont il a la responsabilité. Pourtant, dans certains cas, la cohabitation des usages est difficile.

L'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles revient à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) depuis l'entrée en vigueur de la loi en novembre 1978. La mission de la Commission est de garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au

développement des activités agricoles. À ce titre, elle assure la protection du territoire agricole et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu. Pour exercer sa compétence, elle tient compte de l'intérêt général de protéger le territoire et les activités agricoles, en prenant en considération le contexte des particularités régionales.

Ainsi, selon le rapport annuel 2005-2006 de la CPTAQ, pour la région de la Montérégie, la CPTAQ a rendu 621 décisions sur un total de 3 203, ce qui représente près de 20 % en 2005-2006. Pour la même période, au Québec, la Commission a exclu 492 hectares alors que le nombre d'hectares des demandes totalisait 2 086. De ce nombre, 526 hectares se retrouvaient en Montérégie et la CPTAQ a autorisé 94,9 hectares. Cette demande pour du terrain agricole, grandissante en Montérégie-Ouest, est préoccupante puisqu'elle se situe dans des régions où l'agriculture est diversifiée, dynamique et contribue activement à l'économie régionale.

De plus, la commission peut émettre un avis sur les projets gouvernementaux d'importance tel que les projets d'infrastructures. En Montérégie-Ouest, la CPTAQ a donné au gouvernement du Québec trois avis ne recommandant pas le tronçon Est le passage de l'autoroute 30 dans les terres agricoles et préconisant son passage tel que prévu depuis plusieurs dizaines d'années sur la route 132. Par ce projet, le gouvernement du Québec éliminera et fragilisera plus de 600 ha de bonnes terres agricoles.

Malgré l'adoption de la Loi sur la protection du territoire agricole en 1978, il est devenu primordial, au fil des ans, de faire reconnaître la priorité des activités agricoles en zone verte et de voir à l'établissement de règles de cohabitation claires. Après plusieurs années de discussions entre les intervenants des milieux agricole, municipal et environnemental, certains consensus ont été établis :

- la reconnaissance du caractère permanent de la zone agricole;
- la priorité à l'agriculture en zone agricole;
- la nécessité de concilier les objectifs de protection du territoire et de développement des activités agricoles avec ceux de la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles.

L'intégrité de la LPTAA et le rôle de la CPTAQ doivent être maintenus. C'est une question vitale pour la sécurité alimentaire des Québécois et pour la pratique des activités agricoles.

Divers outils de planification du territoire sont à la disposition du milieu municipal : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA ), orientations gouvernementales en matière d'aménagement, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), etc.

Les dispositions de l'article 59 ont été introduites dans la LPTAA en 1997 et modifiées en 2001. Ces dispositions permettent à une MRC de présenter une demande à portée collective pour identifier à l'intérieur de sa zone agricole des secteurs pouvant accueillir de nouvelles résidences sur des superficies suffisantes pour ne pas déstructurer le milieu agricole. Une telle demande ne peut être déposée que si le schéma d'aménagement a été révisé. Une demande peut également être déposée pour délimiter des îlots déstructurés à l'intérieur desquels de nouvelles résidences pourraient être implantées. Dans ce dernier cas, la demande peut être présentée sans que le schéma d'aménagement ait été révisé.

Les orientations gouvernementales révisées en matière de protection du territoire et des activités agricoles s'adressent au monde municipal et édictent les règles du jeu pour l'ensemble des intervenants. Tous sont invités notamment à « planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique des régions » et à « assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture ». Or, plus des deux tiers des MRC n'ont pas révisé leur schéma d'aménagement, ainsi plusieurs ne disposent pas d'une véritable vue d'ensemble de la planification de l'aménagement de leur zone agricole. Cette situation fait en sorte que plusieurs MRC ne peuvent présenter une demande à portée collective (article 59) pour gérer les nouvelles implantations résidentielles en zone agricole augmentant ainsi les demandes ponctuelles pour utiliser le territoire agricole à des fins résidentielles. Cette situation crée également des tensions entre l'agriculture et le monde municipal.

La LAU prévoit les fonctions du comité consultatif agricole (CCA) au sein des MRC. Ce comité ayant pour fonction d'étudier, à la demande du conseil de la municipalité régionale de comté ou de sa propre initiative, toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui sont rattachés à cet aménagement ou à cette pratique. Il a également pour fonction de faire au conseil de la municipalité régionale de comté les recommandations qu'il juge appropriées sur les questions qu'il a étudiées. Dans les faits, cet outil est plus ou moins utilisé adéquatement par les MRC. La connaissance des agriculteurs et des élus municipaux qui en font partie devrait faire de ce comité le lieu privilégié de la consultation en matière d'aménagement du territoire agricole. Il serait de mise que l'État fasse du CCA un lieu de consensus, une sorte de passage obligé avant toute modification réglementaire de la MRC ou des municipalités qui la composent.

La cohabitation entre la pratique des activités agricoles et les autres fonctions dans le territoire agricole sont difficiles. Or, la pression, réelle ou appréhendée, exercée par la production agricole sur les différents éléments de son environnement naturel et socio-économique a fait l'objet de préoccupations grandissantes dans la population. En effet, la concentration d'animaux dans certaines régions, ajoutée à l'épandage d'engrais de ferme, rend parfois difficile la cohabitation des fermes d'élevage et de la population.

L'étalement urbain et la petite superficie de la surface agricole utile québécoise (moins de 2 % du territoire) accentuent cette situation et multiplient les occasions de frictions entre les agriculteurs et leurs concitoyens. Rappelons toutefois que les producteurs agricoles ont déployé des efforts importants au cours des dernières années en matière de gestion des odeurs afin de favoriser le bon voisinage en milieu agricole. Pensons notamment à l'entreposage dans des fosses étanches, à l'épandage par rampe, à une meilleure adéquation entre les moments d'application et les besoins des cultures ou à des ententes de bon voisinage pour gérer les périodes d'épandage de lisiers. Notons également la promotion d'autres techniques d'atténuation des odeurs telles que l'installation d'une toiture sur les ouvrages de stockage, l'amélioration des procédés de traitement des fumiers et l'aménagement de haies brise-odeurs.

La transformation alimentaire contribue de façon significative à l'économie et au dynamisme agricole de notre région. Celle-ci assure une proximité avec la matière première et crée de nombreux emplois. De façon générale, la transformation alimentaire est le premier secteur d'emploi dans l'industrie manufacturière de la région. La Montérégie occupe le second rang des régions du Québec en transformation alimentaire après Montréal. Selon un estimé du MAPAQ en 2002, ce secteur procure 16 500 emplois. Le volume de la transformation dans la région correspond à 21 % du volume total du Québec. Les entreprises de transformation sont au nombre de 320. La région offre de nombreux avantages pour ces entreprises de par la proximité des marchés montréalais et ontariens, les productions nombreuses et diversifiées, l'accès aux axes de transport, les conditions climatiques favorables, etc. Les intervenants du milieu agricole et agroalimentaire doivent donc s'unir pour favoriser l'implantation d'entreprises de transformation en région, et ce, au bénéfice de tous.

#### Énoncé 2.1

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des agriculteurs qui sont impliqués dans l'élaboration des objectifs environnementaux du Québec et dans la mise en place des moyens d'action pour les atteindre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une attitude de l'État qui favorise le partenariat et le dialogue avec l'agriculture</li> <li>des politiques environnementales incitatives, encourageantes et valorisantes plutôt que contraignantes, pénalisantes et coercitives.</li> </ul>

### Énoncé 2.2

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un État qui sait adapter les politiques environnementales en fonction des réalités régionales et qui soutient financièrement et techniquement les agriculteurs dans leurs actions</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Que la mise en place de politiques sur l'environnement soit accompagnée du financement requis</li><li>• Des dates d'épandage dans le REA qui prennent en compte les particularités des régions (climat, type de production, etc.)</li></ul>

### Énoncé 2.3

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Que le Québec devienne une référence mondiale en matière de recherche pour aider à résoudre les questions liées à la pollution d'origine agricole</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Programmes de recherche qui favorisent le partenariat entre agriculteurs, centres de recherche et l'État</li><li>• Aide financière accordée aux agriculteurs qui participent à des activités de recherche en matière d'environnement</li></ul>

### Énoncé 2.4

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Que l'État et les municipalités favorisent et soutiennent les bonnes pratiques environnementales des agriculteurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'incitatifs fiscaux pour le maintien et l'entretien des boisés, des bandes riveraines et la gestion du paysage</li></ul>

### Énoncé 2.5

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une société qui comprend la nécessité de protéger le territoire agricole et qui prend les moyens appropriés pour y arriver</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maintenir la LPTAA et assurer à la CPTAQ les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ses mandats</li><li>• Le respect des principes de la LPTAA par l'État dans le cadre des projets d'infrastructures et le respect des avis qu'elle donne sur ces projets</li></ul>

### Énoncé 2.6

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Que les municipalités et MRC soient des acteurs véritables en matière de cohabitation des usages en territoire agricole</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Que l'État définisse mieux les règles de fonctionnement des CCA et s'assure de leur utilisation adéquate par les MRC</li><li>• Que les personnes qui viennent habiter le milieu agricole s'engagent à accepter à la fois les avantages et les inconvénients de leurs choix (clause dans les titres de propriété)</li><li>• Que les MRC utilisent les dispositions déjà prévues dans la LPTAA pour les demandes à portée collective (art.59)</li><li>• Que la planification des périmètres urbanisés se fasse de manière responsable avec une densification des fonctions résidentielles qui diminue la pression sur la zone agricole</li><li>• Que l'État mette en place des mesures fiscales qui permettent aux municipalités de se financer autrement que par la richesse foncière avec pour objectif de diminuer la pression sur la zone agricole</li></ul>

## Énoncé 2.7

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Que les municipalités, les MRC et l'État encouragent la transformation des produits agricoles en région</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place de programmes d'aide (études de marchés, de faisabilité, d'opportunités) spécifiques pour les entreprises</li><li>• Mise en place d'incitatifs fiscaux encourageant la transformation en région (congés de taxes, crédits d'impôt, etc.)</li></ul>

## Revenus et fonctions de l'agriculture

**L**e caractère familial et la dimension humaine des entreprises font partie du patrimoine agricole québécois. C'est la raison pour laquelle, depuis toujours, les producteurs agricoles ont à cœur de prendre en main leurs outils de développement pour mieux y inscrire leurs valeurs.

À l'instar des autres secteurs d'activité, au Québec comme ailleurs dans le monde, le phénomène de la concentration a gagné aussi l'agriculture au cours des dernières décennies, et ce, principalement en raison de l'avancement soutenu des technologies. Ainsi, au fil des ans, on observe une augmentation de la valeur et du volume de production en même temps qu'une diminution du nombre d'entreprises.

Bien sur, l'agriculture est traditionnellement campée dans sa fonction nourricière. Elle peut cependant jouer des rôles qui sortent des sentiers battus et qui complètent sa fonction première. Cette spécificité, on la retrouve inscrite, par exemple, dans nos préoccupations concernant le maintien de la zone agricole et du tissu rural, la cohabitation des fonctions urbaines et agricoles ou la valorisation de la profession, qui met de l'avant les multiples utilités de l'agriculture, mais aussi les vertus de nos outils collectifs. À terme, il apparaît tout aussi approprié, chez nous, d'envisager une pluralité d'agricultures combinée à une multiplicité de fonctions.

On doit par ailleurs considérer que cette « multifonctionnalité » est tributaire des attentes sociétales envers l'agriculture. Toutefois, si des vocations nouvelles deviennent à ce point primordial qu'on voudrait voir l'agriculture s'en occuper, cela implique non seulement une responsabilité du secteur, mais également une responsabilité collective qui suppose à son tour une rétribution des coûts engendrés par les fonctions qu'on voudrait aujourd'hui valoriser. Une approche pondérée est également de mise. On ne peut, partant sur les bases d'une compétence construite sur des années et des années d'expérience et de pratique, réorienter nos façons de faire du jour au lendemain pour plonger à pieds joints dans la multifonctionnalité seulement pour satisfaire à une

certaine « rectitude politique ». En plus d'être collectivement responsable, il faut aussi être collectivement conséquents.

Lorsque l'on parle de multifonctionnalité, on fait référence aux autres fonctions de l'agriculture qui varient selon l'importance que leur donne chaque société ou pays. Au Japon, l'activité agricole joue un rôle dans la prévention des inondations et le maintien d'éléments culturels tels que la culture traditionnelle du riz. Les pays de l'Union européenne (UE) mettent l'accent sur le maintien d'un tissu rural dynamique (freiner l'exode rural), l'aménagement du territoire (maintenir un équilibre entre la ville et la campagne) et le maintien de paysages à vocation touristique. Lors de la conférence de la FCA, les intervenants canadiens ont également noté le rôle de l'agriculture dans la protection des habitats de certaines espèces sauvages, ainsi que dans les mécanismes de séquestration du carbone qui réduisent la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Bien que la multifonctionnalité ne soit pas une notion réservée à l'agriculture, c'est pourtant dans ce secteur qu'elle est le plus souvent invoquée, prenant ainsi une place de plus en plus importante dans les politiques agricoles de certains pays. Dans de nombreux pays de l'OCDE, en raison de ce caractère multifonctionnel, l'agriculture joue un rôle particulièrement important dans la vie économique des régions rurales. La réforme de la politique agricole, selon les principes convenus par les pays de l'OCDE en 1987, faisant appel notamment à des mesures bien ciblées, permettra au secteur de contribuer à la viabilité des zones rurales et de répondre aux préoccupations environnementales, tout en encourageant une utilisation efficace et durable des ressources en agriculture.

Certains pays ont donc mis en place des outils pour appuyer le caractère multifonctionnel de l'agriculture, ce qui se traduit par des rentrées d'argent supplémentaires pour l'industrie agricole.

Bien que la Politique agricole commune (PAC) européenne ait été conçue à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour appuyer la production d'aliments et de fibres, elle s'est peu à peu étendue pour comprendre deux autres grandes fonctions remplies par l'agriculture :

- la protection de l'environnement et des paysages;
- le maintien d'un milieu rural actif.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, il est généralement acquis que les « bonnes pratiques agricoles » incluent le respect d'un certain nombre de normes visant une utilisation durable des ressources. Dans les cas où la société demande plus que le simple respect des bonnes pratiques agricoles, par exemple des mesures pour améliorer la biodiversité ou préserver un certain type de paysage, l'agriculteur fournit un service d'intérêt public qui n'est pas rémunéré. Les mesures agrienvironnementales sont l'instrument que l'UE a mis en place pour

rémunérer ces services. Ces paiements permettent de couvrir les coûts supplémentaires ou le manque à gagner engendrés par la poursuite d'un objectif environnemental, par exemple la réduction de l'épandage d'azote sur certaines parcelles sensibles ou la conversion de terres labourées en herbages.

Pour les différentes institutions européennes, le maintien d'une population rurale active et dynamique passe par le maintien des activités agricoles, surtout dans les régions les plus enclavées. Les programmes structurels et de développement rural sont les instruments dont l'UE s'est dotée pour appuyer cette fonction. Ces programmes comportent une multitude d'outils parmi lesquels on trouve :

- la formation et l'installation des jeunes agriculteurs;
- les formes d'aide à l'investissement pour l'adaptation des exploitations agricoles;
- l'appui aux zones défavorisées ou soumises à des contraintes environnementales;
- l'aide à la diversification hors des activités agricoles.

À cause de la grande diversité des conditions agricoles rencontrées en Europe, les mesures agroenvironnementales et de développement rural peuvent être adaptées aux conditions locales et gérées de façon décentralisée au moyen de projets locaux. Par exemple, depuis 1999, la France a passé des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) selon lesquels l'agriculteur s'engage à appliquer certaines mesures relatives à des objectifs environnementaux tels que la protection de la biodiversité, la restauration du paysage et l'amélioration de la qualité de l'eau, ou à des objectifs liés par exemple à l'emploi et à la diversification des activités. Les mesures à mettre en œuvre sont définies au niveau local en fonction des problématiques environnementales, territoriales et socioéconomiques dans lesquelles s'inscrivent les exploitations agricoles de la région concernée. L'UE accepte ce mécanisme à condition que les mesures appliquées par l'agriculteur dans le cadre du CTE occasionnent un surcoût ou un manque à gagner. La mise en œuvre des « bonnes pratiques agricoles » ne fait donc pas l'objet d'une aide particulière.

Malgré le grand nombre d'outils appuyant les autres fonctions de l'agriculture, les sommes affectées à ces programmes restent faibles et ne représentent qu'une part infime de l'aide agricole européenne. La majeure partie de cette aide est apportée par l'intermédiaire du soutien des prix et de l'aide directe à la production : il existe, par exemple, des paiements directs à la superficie cultivée. L'UE entend cependant transférer des sommes affectées à l'appui à la production vers l'appui à la multifonctionnalité.

Le Japon a une approche de la multifonctionnalité de l'agriculture très similaire à celle de l'UE. Cette approche est reconnue dans des textes législatifs et des outils ont été mis au point pour y répondre. L'appui à la multifonctionnalité prend la forme d'une aide directe aux exploitations agricoles en zones montagneuses

(approximativement 40% des exploitations), permettant à celles-ci de surmonter leurs handicaps naturels.

Bien qu'il n'existe aucune reconnaissance officielle de la multifonctionnalité de l'agriculture au Canada, les différents représentants du gouvernement fédéral présents à la conférence de la FCA ont reconnu que le soutien aux autres fonctions de l'agriculture existe déjà. En plus des formes d'appui à la production axées sur la gestion du risque (assurance-récolte, etc.), le gouvernement fédéral a mis en place un certain nombre d'outils de développement rural et des initiatives qui appuient les bénéfices environnementaux de l'agriculture.

À titre d'exemple, le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) permet de financer des projets pour que l'industrie agricole puisse maintenir un tissu rural actif en s'adaptant aux changements technologiques, aux contraintes environnementales, aux nouveaux marchés, etc.

Un exemple des bénéfices environnementaux de l'agriculture est lié à la capacité qu'ont les sols agricoles de capter le carbone et de réduire ainsi l'incidence des gaz à effet de serre. Le Canada est en faveur de l'inclusion des sols agricoles dans le protocole de Kyoto et de la mise en place d'un marché pour la réduction des émissions de carbone qui permettrait aux agriculteurs de tirer des avantages économiques d'un service qu'ils rendent à la société.

La multifonctionnalité pourrait bien être un moyen de puiser dans d'autres enveloppes budgétaires, notamment celle de l'environnement, pour réduire l'aide à la production. Au Canada, certains voient la multifonctionnalité comme une voie d'avenir possible pour l'agriculture au pays. En effet, puisque les négociations commerciales de l'OMC tendent vers une réduction des formes d'aide à la production, il est tentant de chercher des moyens d'aider l'agriculture autres que les traditionnels outils de gestion du risque tout en ne dérogeant pas aux règles du commerce international.

Il faut s'assurer que l'appui à la multifonctionnalité n'entre pas en conflit avec d'autres objectifs que le pays s'est fixés pour cette industrie. Il faut notamment couper tout lien entre la production et l'aide à la multifonctionnalité en tant que tel pour ne pas créer d'incitatif à produire davantage.

### Énoncé 3.1

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Que la société favorise le maintien des fermes familiales et qu'elle accepte d'en payer le prix</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer des programmes d'aide et de soutien au revenu qui permettent aux familles de vivre de l'agriculture tout en reconnaissant leur contribution à l'occupation dynamique du territoire rural</li></ul>

### Énoncé 3.2

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Que la société reconnaisse les différentes fonctions de l'agriculture (production d'énergie, gardienne du paysage, protection de l'environnement, etc.) et qu'elle indemnise adéquatement les agriculteurs pour ces fonctions</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des politiques claires de l'État pour encadrer la multifonctionnalité de l'agriculture et une reconnaissance de la société par des redevances adéquates aux agriculteurs contributeurs</li><li>• La mise en place de règles qui facilitent et encouragent les multiples fonctions de l'agriculture (bureaucratie minimaliste, normes municipales allégées, crédit de carbone, etc.)</li></ul>

### Énoncé 3.3

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des agriculteurs impliqués en aval de la production: transformation et distribution, etc.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des programmes d'aide et d'assistance technique qui favorisent le regroupement des agriculteurs pour occuper plus d'espace en transformation et distribution des produits agricoles primaires et transformés</li><li>• Mise en place par le MAPAQ de programmes de veille stratégique identifiant les opportunités de marchés favorisant cette implication des agriculteurs</li></ul>

#### Énoncé 3.4

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des agriculteurs impliqués pleinement dans la mise en marché de leurs produits et l'obtention de prix convenables pour ceux-ci</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Explorer toutes les facettes de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles afin de favoriser la prise en charge par les agriculteurs de la vente du fruit de leur travail, et ce, dans toutes les productions</li></ul>

## Valorisation et éducation

**L**a formation agricole demeure une priorité pour la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield. Elle joue d'ailleurs un rôle actif au sein du Collectif en formation agricole de la Montérégie Ouest, en plus de maintenir des liens avec les commissions scolaires, le Cégep de Saint-Jean, l'Université McGill/Campus Macdonald et d'autres partenaires impliqués dans la formation en agriculture.

Aussi, tout en épaulant la relève, la fédération régionale est très impliquée dans l'administration du Réseau agriconseils de la Montérégie Ouest dont l'un des mandats est de faciliter le transfert de ferme et l'établissement de la relève.

Parallèlement, la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield voit à ce que tous les producteurs agricoles maîtrisent bien les nouveaux paramètres qu'exige l'exercice de la profession agricole moderne en offrant des formations adaptées à leurs besoins.

Il importe de maintenir et d'accroître les aides financières afin de développer une formation continue et accessible. Dans ce contexte, il faut adapter la formation aux besoins différents et aux particularités du milieu, dont les nouvelles technologies et celles requises par les récentes exigences entre autres en matière environnementale. À cet égard, rendre les programmes accessibles par l'adaptation des contenus, des modalités de fonctionnement et pédagogique ainsi que rendre plus flexible l'accessibilité de lieux d'enseignement (entre autres, entrevoir la possibilité de formations directement sur les fermes) sont des pistes de solutions proposées.

Il importe de développer des formules novatrices d'enseignement telle la formation à distance et la formule travail-études, etc. Aussi, la reconnaissance d'acquis d'expérience des aspirants agriculteurs et des nouvellement établis est essentielle dans le processus de formation.

Il faut également permettre des possibilités de développement aux entreprises agricoles qui visent une meilleure efficacité ou l'ajout de nouveaux paramètres tels

la transformation et l'agrotourisme. La réussite dans ces domaines exige évidemment la maîtrise de nouvelles compétences et l'acquisition de certaines connaissances. Pour répondre à ce besoin, il importe de soutenir des activités de formation.

Pour bien se nourrir, les consommateurs québécois doivent être suffisamment informés sur leurs achats alimentaires. Il faut alors améliorer la qualité et la quantité d'informations qui leur sont transmises. Il faut aussi réorienter et repenser nos politiques agricoles en fonction des besoins alimentaires de la population. Celles-ci devraient être axées sur l'alimentation (sur les besoins alimentaires et les exigences à cet égard des consommateurs) plutôt que sur le commerce. Comment savoir ce que l'on mange quand il est impossible de connaître l'origine des ingrédients servant à la fabrication d'une denrée alimentaire? Comment s'assurer de la qualité quand les seuls intérêts de l'industrie sont les profits des actionnaires? La santé de la population québécoise ne peut être laissée seulement entre les mains du commerce. Les agriculteurs sont heureux de nourrir leur monde avec des aliments de qualité. Les bénéfices sociaux, environnementaux et économiques sont avantageux autant pour les agriculteurs que pour les consommateurs.

La qualité supérieure des aliments produits chez nous, est une richesse qu'il faut protéger. L'État doit faire respecter des règles visant à maintenir les plus hauts standards de qualité des produits afin d'assurer la sécurité des consommateurs. Tous les intervenants de la chaîne (producteurs, transformateurs et distributeurs) se doivent de renforcer leur partenariat afin d'exercer conjointement cette mission.

L'État doit se faire un devoir d'information et de transparence vis-à-vis les consommateurs. La traçabilité des aliments est devenue un incontournable. La création d'un système d'étiquetage obligatoire indiquant la qualité et l'origine des aliments devrait être mise en place pour l'ensemble des denrées alimentaires. L'étiquette permettrait ainsi de renseigner le consommateur québécois et de remonter l'ensemble de la chaîne de production, et ce, tant au niveau des aliments d'origine animale et des intrants qui entrent dans leur alimentation que d'autres denrées alimentaires de règne végétal produites chez nous. Afin de mesurer l'implication sociale des consommateurs à travers leurs achats, l'étiquette devrait même le renseigner sur le pourcentage du prix affiché destiné à la main d'œuvre.

Il faut assurer la continuité du processus d'implantation de la traçabilité au niveau des aliments d'autant plus que ce concept est identifié comme une des priorités du Cadre Stratégique Agricole (CSA) dans le programme sur la salubrité et la qualité des aliments et aussi par les décideurs de la filière alimentaire québécoise qui se sont engagés à l'inclure aux systèmes d'assurance de la qualité des produits (Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois 1998).

Le label « Aliments du Québec » doit être plus visible sur chaque produit et également en épicerie.

Le modèle d'Agri-Traçabilité Québec doit être supporté afin qu'il poursuive sa mission de développer, mettre en œuvre et opérer un système québécois d'identification et de traçabilité de l'ensemble des produits agricoles québécois.

La distance qui sépare le champ à la table et l'agriculteur du consommateur s'est accrue au cours des dernières décennies. La majorité des citoyens québécois sont peu en contact avec l'agriculture et connaissent peu ou pas cette activité dont la mission principale est de les nourrir. Être consommateur responsable implique une connaissance minimale des enjeux de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Rappelons que les choix que l'on fait comme consommateur ont des effets sur l'agriculture du Québec, sa vitalité économique, la qualité de l'environnement ainsi que sur la profession agricole.

À une époque où les jeunes s'intéressent de plus en plus aux enjeux mondiaux, sont de plus en plus préoccupés par leur alimentation, ils se doivent d'être de plus en plus informés et éduqués, et ce, de façon éclairée et constructive sur des sujets comme l'agriculture et la mondialisation. Ces jeunes citoyens, les consommateurs adultes de demain, doivent être outillés comme il se doit afin de faire des choix de citoyens responsables en matière de consommation et d'alimentation tout en comprenant mieux le travail des agriculteurs.

Afin de faire mieux comprendre le rôle des agriculteurs et le fonctionnement de ce secteur d'activités, il faudrait que l'agriculture soit intégrée aux programmes scolaires. Des activités de conscientisation à une saine alimentation dans les écoles devraient également être soutenues. Les institutions scolaires ont tout à gagner en favorisant la transmission d'informations concernant la production des aliments et leurs valeurs nutritionnelles. La conscientisation, les connaissances nutritionnelles, la responsabilisation des consommateurs jeunes et moins jeunes, pour l'achat d'aliments de qualité, et du plaisir de bien s'alimenter passent par l'éducation. Pour ce faire, les instances gouvernementales, outre celle de l'agriculture, mais aussi celles du domaine de la santé et de l'éducation, doivent être mises à contribution. Il faut dans cette perspective, s'assurer de bien former le personnel enseignant.

Des efforts de plus en plus éminents sont consacrés à la valorisation de l'agriculture et sa profession sur la scène régionale. Portes ouvertes, Route du lait à l'école (pour les jeunes de 3<sup>e</sup> année), Programme de communication jeunesse (pour les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire), campagnes de promotion (en prévention et en agroenvironnement notamment), Gala reconnaissance de productrices et producteurs agricoles, communiqués de presse, autant de moyens visant à faire connaître davantage l'agriculture, les familles agricoles et le fruit de leur labeur.

Par ailleurs, la problématique de la méconnaissance de la réalité agricole est plus présente que jamais. Il y a encore beaucoup à combler ce fossé entre l'agriculture et ceux qui consomment les denrées alimentaires. La nécessité d'un

rapprochement entre les producteurs agricoles et les citoyens est plus pertinente que jamais. L'agriculture est une activité primordiale et essentielle. Elle a besoin de toute la compréhension, de tous les appuis pour s'ajouter au petit poids démographique que représente le monde agricole. Rappelons-nous que ceux qui consomment les aliments produits par les agriculteurs sont leurs alliés. Encore faut-il qu'ils le sachent si l'on veut qu'ils plaident la cause de l'agriculture. Il ne fait aucun doute qu'il faut aller plus loin pour informer, éduquer, promouvoir et valoriser auprès de la population l'agriculture, sa profession et les exigences avec lesquelles elle doit composer. Une stratégie d'information et de communication est à mettre en place par la filière agroalimentaire en partenariat avec l'État afin de sensibiliser l'ensemble de la population à l'agriculture et sur la réalité quotidienne des producteurs agricoles, leurs difficultés et leurs défis. L'agriculture doit aussi être reconnue par l'État comme étant une priorité tant économique que sociale au même titre que l'éducation et la santé, et ce, dans un contexte de développement durable.

#### Énoncé 4.1

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation continue et accessible en tout temps pour les agriculteurs et la relève qui utilisent les possibilités technologiques actuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître les budgets et les programmes liés à la formation agricole</li> <li>• Développer le modèle de formation à distance en agriculture</li> </ul>

#### Énoncé 4.2

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Que les consommateurs québécois soient avertis, informés et choisissent les produits d'ici pour bien se nourrir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir les plus hauts standards de qualité pour nos produits et en faire la promotion avec tous les partenaires (État, producteurs, transformateurs et distributeurs)</li> <li>• L'étiquetage des produits de chez nous doit être distinct, informatif et refléter la qualité du produit et son origine (traçabilité)</li> </ul>

### Énoncé 4.3

VISION	PISTES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des consommateurs qui connaissent le chemin parcouru par leurs aliments, de la terre à la table, sensibilisés aux conditions de production des agriculteurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'agriculture intégrée aux programmes scolaires</li><li>• Activités de conscientisation à une saine alimentation dans les écoles</li><li>• Campagnes de publicité soutenues pour sensibiliser la population aux activités agricoles</li></ul>

## Conclusion :

### De la vision à l'action

**D**ans le film « À la découverte du futur: La puissance d'une vision », Joel Barker nous explique pourquoi une vision positive de l'avenir est essentielle pour les organisations et les individus qui désirent prendre leur destin en mains : "une vision sans action n'est qu'un rêve ».

Au terme de ce mémoire, il apparaît évident que l'État de concertation avec le monde agricole doit se doter d'une vision prometteuse d'avenir pour notamment protéger l'agriculture et l'environnement et favoriser la cohabitation. Une vision qui se doit d'être supportée par la société et soutenue adéquatement par l'État. Une vision qui permettra d'établir un contrat social entre la société québécoise et son secteur agricole. Une vision positive d'avenir qui devra être nourrie d'actions de la part de tous, afin de pouvoir se concrétiser. Ces visions qui émaneront des travaux de la Commission sont en quelque sorte des marchands du futur.

Les producteurs agricoles de la région de Saint-Jean-Valleyfield souhaitent que les travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois mènent à une prise de décision visionnaire et positive par l'État dans le but d'assurer la pérennité de l'agriculture québécoise.

Le temps de faire les choses différemment en agriculture est arrivé autant pour l'État que pour les producteurs agricoles. Il faut innover et des idées, il en existe. Des solutions pour améliorer les conditions de l'agriculture et de ceux qui la pratiquent sont à la portée de ceux qui auront la volonté de les mettre en place, et ce, dans une perspective de développement durable. Entre autres, pour croire au développement durable, on doit cesser de dilapider les bonnes terres agricoles sur l'autel du développement économique. Ce sont des choix de société puisque l'agriculture est une responsabilité de l'ensemble de la société québécoise.

Ce nouveau contrat social devrait permettre d'instaurer un dialogue ouvert, franc et permanent entre les producteurs et la population ainsi qu'avec l'État, et ce, afin de favoriser une cohabitation plus harmonieuse. À cet égard, il faudrait voir à mettre en place des mécanismes de concertation, une forme de pacte entre producteurs et concitoyens, pour favoriser les échanges entre ces différents intervenants, et ce, à tous les niveaux décisionnels.

Sans doute, faudra-t-il modifier l'approche dans notre façon de valoriser l'agriculture et sa profession ? L'État et les producteurs agricoles doivent avoir la détermination et le courage de changer. C'est ainsi que nous saurons convaincre les Québécois de se rallier à la principale préoccupation du monde agricole qu'est d'assurer la sécurité alimentaire de la société québécoise. Les producteurs agricoles sont des hommes et des femmes de passion qui se dédient totalement à nourrir la population en respectant les exigences de qualité au meilleur de leurs capacités. Ils bénéficient d'ailleurs d'un fort capital de sympathie de la part des citoyens québécois. En outre, les producteurs agricoles québécois détiennent déjà les outils collectifs pour faire cette transformation nécessaire de l'agriculture et le succès repose sur la volonté collective.

L'État doit soutenir son secteur agricole. Il apparaît que l'essentiel des interventions de l'État devrait procurer aux familles agricoles un revenu familial et des conditions de travail comparables aux autres familles de la société québécoise. En plus d'appuyer les outils de mise en marché collective afin que les producteurs obtiennent leur juste part du marché et supporter la gestion de l'offre, l'État doit maintenir et même intensifier son soutien dans certains périmètres afin que les agriculteurs puissent produire des aliments de qualité à des prix compétitifs. Aussi, pour contrer les risques financiers associés à la profession agricole, les régimes de protection du revenu devaient être basés sur les coûts de production et misés sur des programmes efficaces et performants.

Il doit prendre un engagement ferme à soutenir le modèle de la ferme à dimension humaine. L'État doit s'engager dans des campagnes de valorisation et de promotion auprès de la population sur l'importance d'acheter des produits agricoles québécois.

L'État doit retenir que l'agriculture est un besoin vital pour la société québécoise et que la souveraineté alimentaire est une responsabilité gouvernementale qui ne devrait jamais être sacrifiée au détriment du commerce et de la mondialisation.

Le monde agricole et les intervenants du milieu ont des rêves pour l'agriculture des générations futures. Voici quelques-uns de ces rêves livrés lors des journées de consultation que la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield a tenues en février dernier :

*« Que les jeunes n'aient plus peur de se lancer en agriculture et que toutes les réglementations mises en place puissent favoriser l'implantation de la relève et non sa dispersion. »*

*« Que l'agriculture soit reconnue à sa juste valeur et que tous arrivent à travailler ensemble au bénéfice des collectivités. »*

*« Que l'alimentation redevienne une valeur à partager entre les producteurs agricoles et les consommateurs. »*

*« Assurer la sécurité alimentaire des générations futures et permettre aux agriculteurs de vivre décemment de leur métier. »*

*« Transférer ma ferme à mes enfants et petits enfants pour qu'ils puissent en vivre et aimer leur profession. »*

*« Mon rêve: un revenu raisonnable, sur un nombre raisonnable d'hectares de terre avec un nombre raisonnable d'animaux, pour avoir une vie...raisonnable! »*

Merci !